

CDCI DU 7 MARS 2016**Liste des amendements soumis à l'avis de la commission**

N° amendement	Objet
1	Regroupement au sein d'un même EPCI interdépartemental des communes de la partie cantalienne de l'Aubrac (Deux-Verges, Espinasse, La Trinitat, Lieutadès, Saint-Rémy de Chaudes-Aigues et Saint-Urcize) et de celles de la partie aveyronnaise.
2	Fusion des communautés de communes du Pays de Saint-Flour-Margeride, de la Planèze et du Pays de Pierrefort-Neuvéglise et rattachement des communes d'Anterrieux, Chaudes-Aigues, Espinasse, Fridefont, Jabrun, Maurines, Saint-Martial, membres actuels de la communauté de communes de Caldaquès-Aubrac et Intégration des communes de Deux-Verges, La Trinitat, Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues et Saint-Urcize, membres actuels de la communauté de communes de Caldaquès-Aubrac, au projet de fusion des communautés de communes de l'Argence, de la Viadène, du Carladez et Aubrac-Laguiole dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale de l'Aveyron
3	Rattachement de la commune de Mongreleix à la communauté de communes du Sancy
4	Rattachement de la commune de Lugarde à la communauté de communes du Pays de Gentiane
5	Rattachement des communes de Bonnac, Celoux, La Chapelle-Laurent, Chazelles, Saint-Mary-le-Plain, Rageade, Saint-Poncy et Massiac à la communauté de communes du Pays de Saint-Flour
6	Maintien des communautés de communes du Pays de Gentiane et de Sumène-Artense
7	Maintien des communautés de communes du Pays de Mauriac et du Pays de Salers
8	Maintien de la communauté de communes Cère et Goul en Carladès
9	Rattachement de la commune de Saint-Jacques-des-Blats à la communauté de communes comprenant la CC du Pays de Murat dans l'hypothèse d'une fusion entre la CABA et la communauté de communes Cère et Goul en Carladès
10	Intégration à la CABA de la commune de Teissières-lès-Bouliès